

**AUTORISATION MUNICIPALE D'ELIMINATION
DE DÉCHETS VERTS PAR LES PARTICULIERS
DU 01 AU 15 MARS 2026**

Je soussigné.....

Demeurant à

Suite aux dégâts causés par les tempêtes Nils et Pedro,
Considérant les quantités importantes de végétaux à éliminer (arbres et branches coupés),
Considérant être dans l'impossibilité d'acheminer les déchets verts de mon jardin vers une déchetterie ou
d'utiliser un système de compostage,

Demande, à titre **Exceptionnel**, l'autorisation de les brûler sur place, en dérogation de l'article 84 du règlement
sanitaire départemental.

Volume à incinérer :Date prévue de l'incinération :

Adresse de l'incinération si différente de l'adresse ci-dessus :
.....

☐ **Je pratique cette incinération sous mon entière responsabilité**

**Je m'engage à respecter les dispositions sécuritaires du règlement départemental de protection de la
forêt contre l'incendie :**

- **Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,**
- **Utilisation d'un dispositif clos (incinérateur de jardin ou équivalent),**
- **Respect des périodes strictement interdites,**
- **Respect des interdictions temporaires émises lors d'une période à risque aggravé,**
- **Vitesse du vent inférieure ou égale à 18 km/h (5m/s),**
- **Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir, tuyau
d'arrosage, etc...)**
- **Surveillance permanente jusqu'à extinction complète du foyer.**

Fait à St Pierre de Mons le

Mme Nicole CHANFREAU, Maire de St Pierre de Mons

Signature du demandeur

☐ Accorde la dérogation demandée pour la période
Du 01/03/2026 au 15/03/2026 de 8h à 18h

☐ Refuse la dérogation au motif suivant :
.....

Fait à Saint-Pierre-de-Mons, le
La Maire, Nicole CHANFREAU